

Bruxelles, le 5 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'administration a l'honneur de vous communiquer que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Electrabel CoGreen aura lieu **le vendredi 7 octobre 2022 à 10h00**, au siège social de la société, à 1000 Bruxelles, Boulevard Simon Bolivar 34, ('ENGIE Tower'), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Constatation de l'application du Code des sociétés et des associations et adaptation conséquente de la forme légale et du capital de la société.
2. Mise en conformité des statuts avec les dispositions du Code des sociétés et des associations, tels que ceux-ci sont modifiés dans le document en annexe.
3. Pouvoirs à conférer pour l'exécution des résolutions prises.

Vous trouverez la proposition des nouveaux statuts et une courte note explicative sur le site internet [www.cogreen-engie.com](http://www.cogreen-engie.com). Vous y trouverez également une procuration avec laquelle vous pouvez désigner un autre actionnaire pour vous représenter lors de cette assemblée générale extraordinaire.

Les actionnaires qui ont l'intention d'assister à cette assemblée extraordinaire sont priés de bien vouloir nous confirmer leur présence pour le 23 septembre 2022 au plus tard par mail (en indiquant leur nom, prénom, domicile, numéro d'actionnaire et parc éolien) à [info@cogreen-engie.com](mailto:info@cogreen-engie.com).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Nico Priem  
Président du Conseil d'administration